

Cahier des Charges

Pouvoir adjudicateur :

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de la Corse

Représentant du pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Corse

Objet de la consultation

PRESTATION DE FORMATION

Lot 4 : Domaine de formation : Bâtiment

**Formation : Dépannage et mise en service d'une pompe à chaleur – air et eau
Haute Corse**

Date de publication

L'avis a été publié le 27 janvier 2012

Remise des offres

Date limite de réception : le mardi 14 février 2012 à 16 heures

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE – LOT 4

Dans le cadre de la formation continue des actifs de l'Artisanat de Corse, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Corse en collaboration avec les Organisations Professionnelles de l'Artisanat a pour objectif de former les artisans et leurs salariés au dépannage et à la mise en service d'une pompe à chaleur air et eau

Personnes concernées :

Artisans et salariés du bâtiment en particuliers ceux qui interviennent dans le domaine des énergies renouvelables ou de la construction HQE

Nombre de jours : 3 jours

Nombre d'heures : 7 heures par jour soit 21 heures pour 3 jours

ARTICLE 2 : MISSION DU PRESTATAIRE

Le prestataire devra mettre en œuvre des formations qui s'exécutent sur la base : former à la mise en service et au maintien en bon état du fonctionnement les pompes à chaleur sur circuit hydraulique (PAC air/eau et eau/eau).

ARTICLE 3 : DESCRIPTION PEDAGOGIQUE

Le programme de formation devra comprendre les chapitres suivant :

- Présentation des différents systèmes de pompes à chaleur : PAC air/air, air/ eau, eau/eau ;
- Technologie des composants des pompes à chaleur : compresseur, détendeur, évaporateur, condenseur, bouteille, résistance de carter, fluides frigorigènes...
- Contrôle de bon fonctionnement et performances : données à relever et exploitation ;
- Schémas hydrauliques : particularités, débit d'eau à respecter, principales anomalies et pannes constatées, paramétrage des consignes fixes et glissantes (loi d'eau).

Validation de la formation : attestation de stage délivrée aux participants